

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble des auteurs et des autrices qui explorent différentes formes de création : documentaire audiovisuel ou sonore, littérature, journalisme, traduction, photographie, dessin, web vidéo... Elle les représente auprès des pouvoirs publics, des diffuseurs, des distributeurs, des plateformes vidéo, des producteurs et des éditeurs. Elle négocie, collecte et répartit leurs rémunérations, défend leurs intérêts et mène une action culturelle et sociale. La Scam est au 5, avenue Vélasquez – 75008 Paris. Téléphone 01 56 69 58 58 www.scam.fr

Scam*

Communiqué, Paris, le 5 juillet 2022

Audiovisuel public : l'exemple des pays du Nord de l'Europe

Après l'annonce de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public par le candidat Macron redevenu président de la République, un projet de loi de finance rectificative est d'ores et déjà à l'agenda du Parlement pour le mois de juillet, et devrait proposer un nouveau dispositif. Les pistes de réforme reposeraient sur un financement pluriannuel et la mise en place d'une commission indépendante chargée de se prononcer sur la trajectoire budgétaire. Le gouvernement entendrait ainsi donner des gages d'indépendance et de pérennité au moyen de financer l'audiovisuel public.

Miroir aux alouettes : le budget de l'Etat est voté chaque automne par les parlementaires et aucun comité Théodule ne saurait leur dicter la conduite à tenir.

La Scam a bien conscience que la poursuite de la perception de la contribution à l'audiovisuel public déconnectée de la taxe d'habitation induirait des coûts prohibitifs. Pour autant, forte de ses 49 000 membres, elle milite pour le maintien du principe d'un financement affecté : seul un prélèvement destiné à financer les antennes publiques permet de garantir indépendance, pérennité et ambition indispensables au fonctionnement d'un service public digne d'un pays moderne.

Le rapport intitulé *Une autre redevance est possible* de Julia Cagé, publié par la fondation Jean Jaurès en début de semaine, est riche d'enseignements. A l'instar de ce qui se pratique dans les pays du Nord de l'Europe, où les sociétés publiques de l'audiovisuel sont de puissants moteurs de création, l'option la plus souhaitable serait la mise en place d'une **contribution affectée progressive en fonction du revenu**. Elle permettrait à la fois de mieux s'adapter aux foyers les plus modestes, et d'alléger le coût pour celles et ceux qui perçoivent moins de 50.000 euros de revenus annuels.

Les créateurs et créatrices de l'audiovisuel espèrent vivement une prise de conscience collective de la place centrale qu'occupent nos antennes publiques, France Télévisions, Radio France, ARTE France, France Médias Monde et l'INA dans notre société. Rappelons à celles et ceux qui n'en auraient toujours pas conscience que le service public de l'audiovisuel est un facteur de prospérité non seulement culturel mais aussi économique ; compte-tenu de son rayonnement dans le secteur, un emploi dans le public génère deux emplois et demi dans le privé. N'oublions pas non plus le rôle démocratique essentiel du service public qui est un des meilleurs garants de la qualité de l'information.

[contact presse](#)

Astrid Lockhart - 06 73 84 98 27 - astrid.lockhart@scam.fr